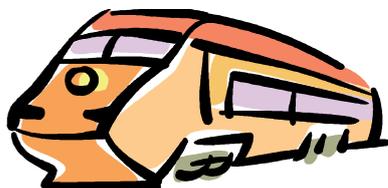


avryzoom 46



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux.
Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de Fr. 35.- par abonnement et par jour.
Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi

8h00 – 11h30 et 13h30 – 17h00

Lundi après-midi et jeudi après-midi : fermé

Tél. 026 470 40 00

e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi 15h00 à 18h00

Mercredi 15h00 à 18h00

Judi 18h00 à 20h00

Vendredi 15h00 à 18h00

Samedi 10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi de 08h30 à 11h30

Judi de 16h00 à 19h00

Samedi de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30

de 16h00 à 18h00

de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 13 décembre 2012
5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 octobre 2012
11. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 13 décembre 2012
15. Informations communales
17. Vie du village
25. Chroniques
33. Informations et divers
35. Petites annonces
38. Sociétés locales

Horaire d'ouverture de l'administration durant les fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé

du 24 décembre au 6 janvier 2013

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 05

Commission d'information : Michel Moret,
Jean-Marie Barras, Jean-Baptiste Guillet,
Christiane Piérart, Céline Robichaud

Secrétariat : Véronique Christan

Impression : Imprimerie MTL

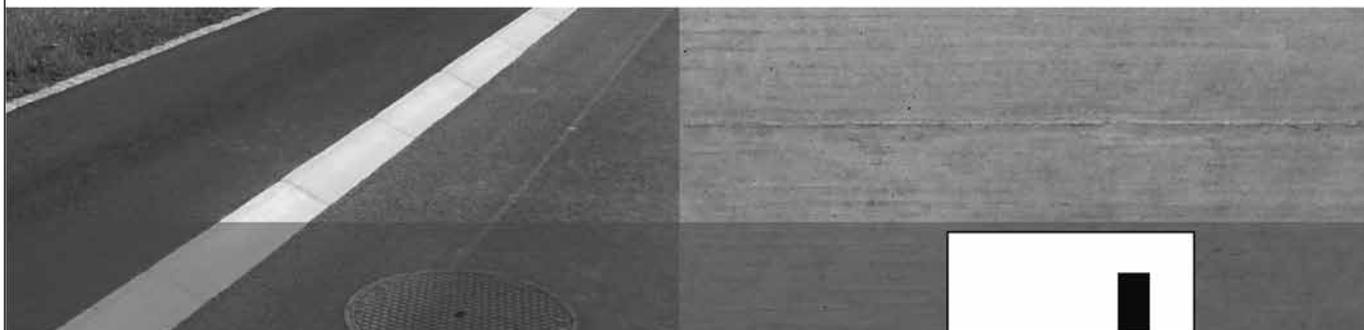


La BCF, partenaire de vos projets.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



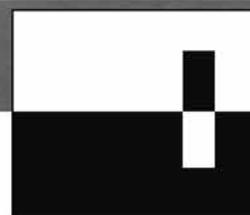
Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche

Tél. +41(0)26 413 92 20

Fax +41(0)26 413 92 29

office@gbrodard.ch

www.gbrodard.ch



brodard<sup>S
A</sup>
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Notre expérience, ...votre futur.

Editorial

A l'heure du multimédia, de la communication par sms, par gazouillis sur les réseaux sociaux ou affichage sur les murs de facebook, il est important de revenir sur le mot "rencontre" pour tous ceux qui ne sont pas forcément métro, boulot, texto, dodo.

Les communes grandissent, les habitants se déplacent de plus en plus pour leur travail, et ne reviennent à la maison que le soir et les fins de semaines. Dès lors les structures d'accueil locales sont importantes. Elles permettent un échange entre citoyens, jeunes ou moins jeunes. Depuis plusieurs années, conscients de cette question, nous avons mis en place des infrastructures répondant à ces besoins. Un accueil extra-scolaire, un centre de loisirs pour les écoliers du primaire et secondaire, des locaux pour la société de jeunesse, des salles pour nos clubs sportifs et culturels.

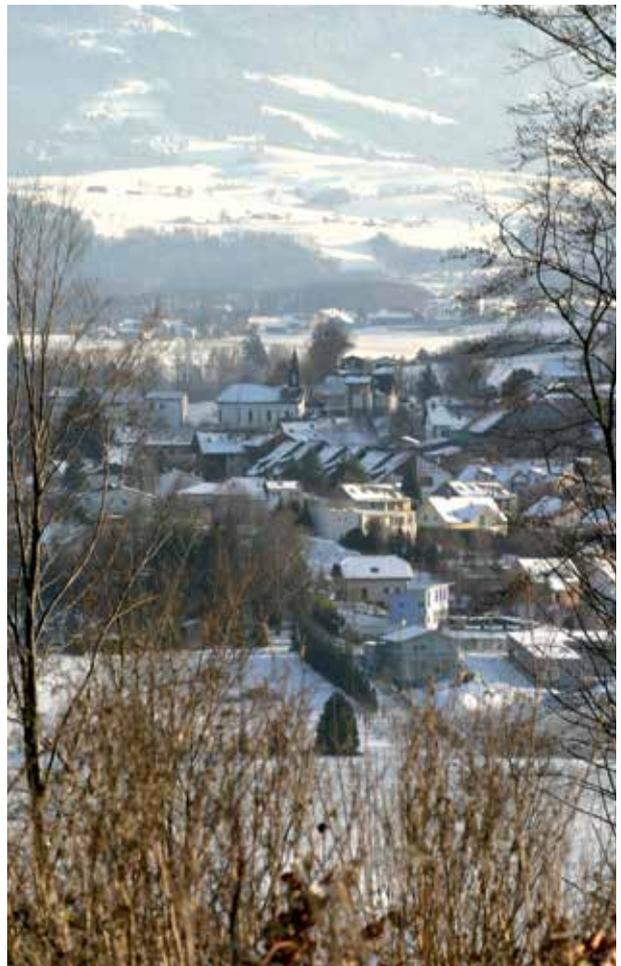
Ces structures nous aident à renforcer l'identité villageoise, nous préparant ainsi à mieux affronter les grands remous que les plans de fusion vont provoquer dans tout le canton.

Je profite de ce "mot du syndic" pour adresser, au nom du Conseil et des citoyens, mes meilleurs vœux de santé à Jean-Daniel Corpataux notre secrétaire communal. Jean-Daniel va se consacrer ces prochains mois pleinement au traitement de sa maladie. Il nous reviendra au printemps prochain, à temps partiel, pour faire profiter la nouvelle équipe de son grand savoir et de ses connaissances, accumulés au cours de plus de 30 années de service.

L'assemblée du 13 décembre prochain vous permettra de prendre position sur le budget 2013 qui vous est expliqué et commenté dans ces colonnes.

Je vous souhaite bonne lecture et me réjouis de vous rencontrer, non pas virtuellement, mais en chair et en os, sur les chemins du village ou lors de la prochaine assemblée.

Benoit Piller
Syndic



**Achat et vente de voitures - Mécanique
Carrosserie - Pare-brise - Débosselage
sans refaire la peinture = 50 % moins cher
Véhicule de remplacement**



**Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran - Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
www.ca2000.ch – mail: info@ca2000.ch**

S & E Schöpfer
+
Egger SA

1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

Mario Pelle Sàrl

Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26
E-mail: mpsarl@romandie.com

*Boutique
Alizée*

*Vente de tissus Africains pour
pagnes et décoration*

AVRY-BOURG 25

026 400 00 53 079 369 04 76

www.boutiquealizee.ch



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le jeudi 13 décembre 2012 à 20.00 h.
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 octobre 2012 :** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Présentation du plan financier 2013-2017**
- 3. Budget 2013**
 - 3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2013**
Rapport de la commission financière
 - 3.2. Crédit d'investissement pour l'achat de l'art. 86 RF (ancien magasin)**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.3. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.4. Rapport final de la commission financière sur le budget 2013**
Approbation du budget 2013
Vote
- 4. Modification des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les soins médicaux sociaux)**
Vote
- 5. Information du Conseil communal**
 - **Projet Ecole**
 - **Projet Halle de sport**
- 6. Divers**

Le Conseil communal

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

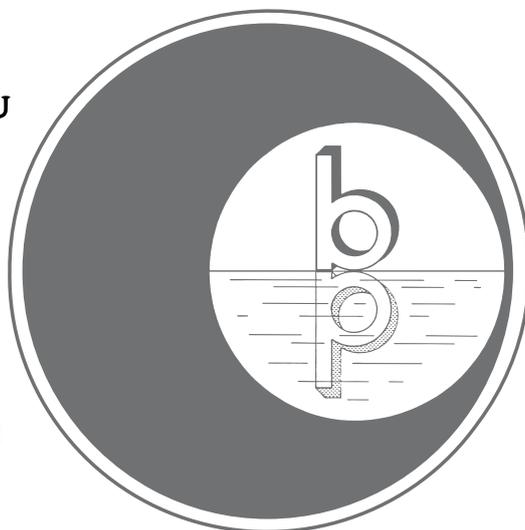
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

SOFRAYER

La technologie du verre



Rte de Rosé 37 - 1754 AVRY
Tél. ++41 (0)26 470 45 10
Fax ++41 (0)26 470 21 57
www.sofraver.ch



SERVICE RÉPARATION
026 470 45 10

Vitrages à hautes performances techniques - Vitrages isolants - Vitrages phoniques -
Vitrages thermiques - Vitrages antisolaires - Rénovation - Miroiterie - Vitrierie



Commune d'Avry

Procès-verbal no 18 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi 11 octobre à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président : M. Benoît Pillier, Syndic.
Scrutateurs : Mme Marie-Thérèse Cotting et M. François Bouverat

M. Benoît Pillier, syndic, ouvre l'assemblée à 20.00 h. en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (avryzoom N° 45 de septembre 2012)
- par une publication dans la feuille officielle N° 38 du 21 septembre 2012
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

M. Pillier déclare l'assemblée ouverte.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1318 citoyens électeurs inscrits au registre civique.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

- M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
- M. Jean-Claude Genilloud
- M. Joël Martin
- M. José Sciboz
- M. Benoît Macherel, membre de la commission financière
- M. Jean-Daniel Corpataux à qui nous formulons nos meilleurs vœux pour sa santé.

285

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs/trices

- Mme Marie-Thérèse Cotting
- M. François Bouverat

M. Pillier rappelle les tractanda de l'assemblée, projetés sur l'écran.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012 : ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée

2. Crédit d'investissement pour le réaménagement de la place de l'école et du carrefour Rte du Château - Rte des Fontanettes

- 2.1 Rapport de la commission d'aménagement et de mobilité
- 2.2 Préavis de la commission financière
- 2.3 Vote

3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du centre du village

- 3.1 Préavis de la commission financière
- 3.2 Vote

4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012 : ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans AvryZoom N° 45 du mois de septembre 2012.

Aucune remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Vote :

Approuvé	38
Refusé	0
Abstention	1

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2012 est approuvé avec remerciements au secrétaire pour la rédaction de ce document.

L'enregistrement de cette assemblée sera effacé.

2. Crédit d'investissement pour le réaménagement de la place de l'école et du carrefour Rte du Château - Rte des Fontanettes

Objet de la demande de crédit :

Réaménagement de l'ensemble de la place devant l'école 1968 et de la maison de Commune ainsi que le réaménagement du carrefour, un déplacement de l'arrêt de bus et l'amélioration des cheminements piétons et vélo.

286

M. Messer présente ce projet et donne les explications parues dans l'édition d'avryzoom no 45.

Contexte du projet

- ✓ Réalisation de la nouvelle école : volonté de tranquilliser l'impasse de la Source et les abords de l'école.
- ✓ Volonté d'améliorer l'accès aux bus : déplacement de l'arrêt, construction abri.
- ✓ Schéma directeur du Centre village présenté à l'assemblée communale de décembre 2011.

Réalisations en détails

1. Réaménagement de la place « 1968 » : création d'une vraie zone sécurisée pour les enfants (séparation), création de 18 nouvelles places de stationnement. (total 29+2 avec celles de l'école).
2. Construction du segment manquant du trottoir, surélevé : sécurité pour les piétons, vraie « entrée de place publique ».
3. Déplacement de l'arrêt de bus qui se rapproche du quartier de la Source / Covy
4. Pose d'un abri-bus couvert (avec banc abrité) (même type que celui du parking d'échange de Rosé)
5. Création d'un « sas » sur la route des Fontanettes qui permet une modération du trafic avant l'entrée dans la zone.
6. Création de nouveaux accès au jardin communal qui devient un lieu vraiment à disposition de la population d'Avry (nouveaux escaliers, chemins réaménagés).
7. Création d'un nouveau chemin piéton / vélo entre la Source et le centre-village.
8. Pose d'un abri pour vélo sécurisé, pour les utilisateurs du bus et du centre-communal.

Bénéfices obtenus par le projet

- ✓ Sécurité pour les écoliers améliorée, sur le chemin de l'école et sur la place.
- ✓ Modération des vitesses sur la route communale aux abords du centre-village.
- ✓ Accès aux bus facilités et rapprochés des nouveaux quartiers.
- ✓ Cheminements piétons et vélo créés entre la Source et le centre-village.
- ✓ Equipements modernisés pour les cyclistes.
- ✓ Tranquillisation optimale sur le site de la nouvelle école.

L'objectif est l'interdiction de la dépose autour de la nouvelle école.

Coûts détaillés

Les coûts se décomposent comme suit :

- Réaménagement de la place existante (y compris clôture) CHF 41'000.00
- Place de déchargement CHF 7'500.00
- Raccordement des trottoirs communal CHF 18'000.00
- Abri-bus, abri-vélo et liaison vers le jardin CHF 73'000.00
- Chemin piétons / vélos CHF 22'000.00
- Divers, imprévus et honoraires CHF 32'300.00
- TVA CHF 15'504.00
- TOTAL CHF 209'304.00

287

Plan de financement		
Coût total du projet :		209'304.-
Financement		
Montant à emprunter :		200'000.-
Montant couvert par les liquidités :		9'304.-
Frais de fonctionnement annuel		
Intérêts passifs sur crédits : (taux) 2 %		4'000.-
Amortissement annuel minimal : (taux) 4 %		8'000.-
Frais d'exploitation :		2'000.-
Produits de fonctionnement :		-
Total des frais de fonctionnement annuels :		14'000.-

2.1 Rapport de la commission d'aménagement et de mobilité

M. Yvan Jordan, membre de la commission d'aménagement et de mobilité, donne lecture du rapport de la commission de l'aménagement et de la mobilité :

« Le projet d'aménagement de la place de l'ancienne école 1968 et du carrefour rte du Château – rte des Fontanettes a été présenté à la commission d'urbanisme et de la mobilité. La commission a pu donner son avis et les réponses ont été données à toutes les questions.

L'aménagement de la place de l'ancienne école s'intègre au projet de la nouvelle école et au nouveau concept d'accès des véhicules par la route du Château. Le nouvel arrêt de bus avec abris dynamise l'accès piétonnier que ce soit pour les enfants mais aussi pour les adultes et handicapés à tout le complexe scolaire et sportif. Il sera utile aussi aux habitants de l'impasse de la Source. En conclusion, notre commission d'urbanisme et de la mobilité suit les propositions du conseil communal et vous invite à approuver ce projet.

Assemblée communale n° 18 du jeudi 11 octobre 2012

Avry, le 11 octobre 2012

Au nom de la commission d'urbanisme et de la mobilité :
 Mme Isabelle Pylthon, MM Stéphane Broillet, Peter Gamboni, René Mettraux et Yvan Jordan »

2.2 Préavis de la commission financière

M. André von der Weid, membre de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission :

« Mesdames, Messieurs,

Cet investissement ne figure pas au budget 2012. Cependant, il était prévu dans le plan financier en 2015 pour un montant de CHF 300'000.

288

L'anticipation de cet investissement n'a pas d'incidence financière négative étant donné que les investissements prévus au budget 2012 ne seront pas tous réalisés.

Sans se prononcer sur le bien-fondé du moment de l'exécution de ces travaux, mais en considérant uniquement les aspects financiers, nous vous recommandons d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 209'304 dont un montant de CHF 200'000 sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 11 octobre 2012

Au nom de la commission financière :

Jeanette Buchs Rosa
Nicolas Ecoffey
Philippe Favre
Philippe Galley
Benoît Macherel
Charles Page
André von der Weid[®]

Questions :

M. François Bouverat

Est-ce que le projet de séparer le chemin piétons et vélos a été envisagé ? Il imagine que ce sera un flot de déplacements important et qu'il serait judicieux d'en prendre compte dès le départ du projet.

M. Marc-Antoine Messer

Le conseil communal et la commission d'aménagement et de mobilité partaient du principe que le flux ne le nécessitait pas. Si cela s'avérait nécessaire cela sera examiné. Mais en principe les vélos doivent rouler lentement.

M. Benoît Piller

Cette mixité existe déjà en Suisse allemande ainsi que le trottoir descendant au CO et cela fonctionne très bien. S'il y a une séparation par ligne continue ou pointillée les piétons ne la respectent pas et les vélos roulent plus vite ; l'avenir prouvera que c'est une bonne solution.

M. Marc Antoine Messer

La réalisation de cette infrastructure a été prévue dès l'obtention du permis. Avec la construction de la nouvelle école, une période de difficulté s'ouvre sur l'ensemble du site ; il y aura le passage des enfants, l'installation du chantier, il était donc urgent de prendre des mesures sur la place de l'école 1968.

Mme Eliane Devaud

En quoi est composé le sentier ?

M. Marc Antoine Messer

Le sentier sera constitué de gravier qui sera stabilisé et permettra de rouler à vélo et d'effectuer le déneigement normalement.

2.3 Vote

Approuvé	41
Refusé	0
Abstentions	2

Le crédit d'investissement pour le réaménagement de la place de l'école et du carrefour Rte du Château - Rte des Fontanettes est accepté.

3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du centre du village

M. Clément présente le projet de mise en séparatif du centre du village parue dans l'édition d'avryzoom no 45.

Description du projet

- Un objet du PGEE qui avait été réalisé par l'ancien conseil. Cela fait partie d'un concept global. La mise en séparatif est obligatoire. Tout propriétaire est tenu de par la loi de mettre ces eaux en séparatif. Dans tous nouveaux quartiers construits ces dernières années, les eaux ont été mises en séparatif.
- Qu'est-ce que la mise en séparatif ? C'est le fait de séparer les eaux pluviales et les eaux usées. C'est une loi au niveau cantonal et fédéral.
- Pourquoi doit-on faire une mise en séparatif ? Les eaux claires vont notamment dans la STEP, elles sont épurées alors qu'elles n'en ont pas besoin, et, d'autre part, elles ne vont pas dans les ruisseaux qui sont privés d'apport d'eau propre pluviale.
- Pourquoi réaliser maintenant ?

Du fait de la construction de la nouvelle école et de la mise en séparatif, le conseil a fait une réflexion et a décidé de montrer l'exemple et de mettre en séparatif les bâtiments communaux et la propriété en dessus de la maison communale.

Il commente le plan et précise qu'en gras figurent les nouvelles canalisations.

Une boucle pour évacuer les eaux claires et les eaux usées est nécessaire car il faut une pente importante.

Coût des travaux

Installations de chantier	CHF	18'309.50
Fonçage hydraulique	CHF	70'040.00
Aménagements extérieurs	CHF	26'590.75
Canalisations, évacuation eaux	CHF	127'881.00
Travaux entreprise paysagère	CHF	5'000.00
Divers, imprévus et honoraires	CHF	61'578.75
TVA	CHF	24'752.00
	CHF	334'152.00

Echéancier

Début des travaux

- Mise à l'enquête dès l'acceptation du crédit car le chantier de l'école va démarrer et il est important de réaliser ces travaux
- Le chantier doit être coordonné avec la construction de l'école

Mise en séparatif du centre village

Plan de financement					
	Coût total du projet :				334'152.-
	Remboursement de la TVA :				24'752.-
Financement					
	Montant à emprunter :				309'400.-
Frais de fonctionnement annuel					
	Intérêts passifs sur crédits : (taux)	2 %			6'188.-
	Amortissement annuel minimal : (taux)	4 %			12'376.-
	Frais d'exploitation :				2'000.-
	Produits de fonctionnement :				-
Total des frais de fonctionnement annuels :					20'564.-

M. Clément donne les explications parues dans l'édition d'avryzoom no 45.
Le montant de CHF 20'564 ci-dessus doit être imputé dans le compte « protection des eaux » comme le prévoit la loi.

3.1 Préavis de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa, membre de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission :

„Mesdames, Messieurs,

Il nous paraît judicieux de réaliser ces travaux d'investissements dans le cadre de la construction de la nouvelle école.

Cet investissement ne figure pas dans les investissements prévus dans le budget 2012 car les coûts liés à ce type d'investissements sont financés par les taxes d'épuration. Suite à la hausse de ces taxes au 1^{er} janvier 2012, les recettes et les dépenses sont désormais équilibrées.

Nous vous recommandons d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 334'152 dont un montant de CHF 309'400 sera financé par un emprunt bancaire.
Avry, le 11 octobre 2012

Au nom de la commission financière :

Jeannette Buchs Rosa

Nicolas Ecoffey

Nicolas Favre

Philippe Galley

Benoît Machereil

Charles Page

André von der Weid

Remarques et questions :

Mme Danielle Pugin

La mise en séparatif va-t-elle devenir obligatoire ?

M. Maurice Clément

En principe, tous ceux qui sont dans la zone décrite par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) devront se raccorder. Toutefois, certaines parcelles trop éloignées sont exclues du PGEE.

Il ajoute que des collecteurs doivent être encore construits et terminés à plusieurs endroits de la commune grâce à la mise en place du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux voté en mars 2011.

M. Gilbert de Chambrier

Deux remarques à propos du schéma présenté :

1. La nouvelle école se trouve à proximité de l'impasse de la Source dont les infrastructures récentes devraient pouvoir supporter une mise en séparatif.
2. Ces infrastructures sont nécessaires à la construction de la nouvelle école. Pourquoi le tout est imputé au compte protection des eaux ? Une partie devrait être imputée proportionnellement au crédit de la construction de l'école.

M. Maurice Clément

Il rappelle que le raccordement n'est pas possible à l'impasse de la Source à cause de la hauteur des chambres. Il a été décidé d'aller au plus direct soit la route du Covy.

M. Benoît Piller

Heureusement lors de la mise en séparatif, la commune ne met pas tout à charge du propriétaire qui doit payer jusqu'au point de raccordement comme le prévoit le règlement. Le solde est à charge du compte « protection des eaux » alimenté par les taxes facturées à tous les propriétaires. Pour cet objet, la même procédure sera appliquée.

M. Gilbert de Chambrier

Dans le cas où l'infrastructure est présente mais que le propriétaire en construit une car il ne peut accéder à celle existante les frais devraient être à charge du propriétaire.

M. Benoît Piller

Les propriétaires payent jusqu'au bord de la parcelle.

Mme Anne-Marie Gillard

Sachant qu'il n'y a pas de collecteur, le mise en séparatif n'est pas pour tout de suite.

M. Benoît Piller

Une étude pour le quartier centre village et route du Covy ayant été votée, les travaux de mise en séparatif vont se poursuivre.

Mme Eliane Devaud

En installant un collecteur à la route du Covy, ne risque-t-on pas de limiter les constructions dans cette zone à moyen terme.

M. Maurice Clément

Le projet soumis ce soir au niveau technique et des coûts tient compte de l'agrandissement éventuel de la halle de sport.

3.2 Vote

Approuvé	38
Refusé	0
Abstentions	2

Le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du centre du village est accepté.

4. Divers

M. Benoît Piller

Projet école

Il explique que tous les préavis sont positifs et qu'actuellement le dossier est à la Préfecture pour traitement des oppositions.

La commission a lancé les soumissions et les mandats de gros œuvre qui seront attribués (marché public) lors de la séance du conseil du 15 octobre 2012. Il remercie les personnes ayant siégé dans cette commission.

M. Marc Antoine Messer

Travaux dans la commune

Les travaux de l'impassé des Agges sont terminés et seront réceptionnés la semaine prochaine. Toutefois il reste des panneaux à poser.

Il remercie les riverains de leur compréhension pour les désagréments occasionnés par ce chantier.

Carrefour Cheiry Est

L'adjudication a été effectuée et les travaux débiteront en mars 2013. La route ne devrait pas être fermée, la circulation se fera mono-directionnellement.

Liaison piétonne imp. Agges/imp Bois.

Le Tribunal fédéral ayant rejeté le recours des opposants, les travaux débiteront ce vendredi 12 octobre 2012.

M. Benoît Piller

Démission de M. Marc-Antoine Messer

Il ya quelques semaines M. Marc-Antoine Messer a annoncé sa démission au 31 octobre 2012. Il siège depuis 8 ans et a été élu en 2004 dans le cercle électoral de Corfolens aujourd'hui disparu. Il s'occupa des affaires militaires, de la protection civile, des bancs publics et chemins pédestres, de la police locale, des denrées alimentaires...

En 2006, le conseil communal passe à 7 personnes et M. Marc-Antoine Messer est réélu. Il prend en charge le dicastère de l'aménagement, tâche qui lui a plu puisqu'il en a fait son métier. En 2011, tout en continuant l'aménagement, il prend en charge les transports et l'eau, ce dernier dicastère étant maintenant à charge de M. Maurice Clément.

Nous remercions M. Marc-Antoine Messer pour l'énergie dont il a fait preuve dans la révision du PAL qui sera présenté à la population en novembre.

M. Marc-Antoine Messer restera membre du conseil de l'Agglo.

M. Marc-Antoine Messer est titulaire d'un Master en égyptologie ainsi que d'un master en études avancées en urbanisme de l'Uni de Lausanne. Il intégrera cet automne l'EPFL. L'éloignement de sa place de travail l'a conduit à la démission du poste de conseiller communal.

Nous lui souhaitons plein succès pour sa nouvelle carrière.

Mme Eliane Devaud-Sciboz, nouvelle conseillère communale

Lors de l'élection 2011 au système proportionnel, Mme Devaud-Sciboz est arrivée première des viennent-ensuite. Elle prendra ses fonctions au début novembre et nous nous réjouissons d'ores et déjà de sa fructueuse collaboration.

M. Jean-Claude Maillard

Désordre autour de l'école

Lundi passé, en se rendant à la halle de gym, il a constaté, que les escaliers étaient jonchés de débris, de bouteilles cassées. Cela ne donne pas une bonne image de la commune et de plus c'est dangereux pour les élèves.

M. Benoît Piller

C'est vrai que des rassemblements de jeunes ont lieu le weekend mais des agents de sécurité passent au hasard. Si besoin, on peut demander de renforcer les rondes. De plus, le concierge a été accidenté et est remplacé par les employés de la voirie qui doivent également assurer le transport scolaire.

M. Raphaël Sciboz

On devrait prévoir une fermeture de ces escaliers ?

M. Benoît Piller répond par l'affirmative, que cela est prévu dans le projet de rénovation de la halle de sport.

Mme Jeanne Buchs Rosa

Elle demande si le personnel ou les agents de Securitas peuvent faire des remarques aux jeunes ?

M. Benoît Piller répond que les agents de Securitas n'ont pas les mêmes attributions que la police mais établissent un rapport qu'ils transmettent à la commune après intervention.

M. François Bouverat

Sécurité routière

La vitesse de la route de la Côte est limitée à 30 km/h alors que plusieurs automobilistes roulent à 70 km/h. Il se demande si le signal 30 km/h est suffisamment visible ?

M. Marc Antoine Messer répond que la commission d'aménagement et de mobilité travaille sur le concept zone 30km/h pour toutes les impasses et routes de quartier. Le dossier a été transmis au canton qui nous l'a retourné après presque 2 ans. La commission d'aménagement et de mobilité en a pris connaissance et donné mandat au bureau team+ pour l'extension de la zone 30 km/h. La zone 30 km/h historique est intégrée dans cette réflexion. Des comptages et relevés de vitesse doivent encore être effectués. La réalisation de ces mesures fera l'objet d'une demande d'investissement.

M. Serge Collaud

Il a compris que la population sera consultée sur la pose de totem par le biais de la demande de crédit d'investissement.
Il fait remarquer qu'en sortant de la route de la Côte, priorité de droite, pour déboucher sur la route des Fontanelles, les bus roulent très vite. Est-ce que des mesures sont prévues pour un nouveau marquage à la sortie de la route de la Côte ?

M. Marc-Antoine Messer répond que pour les priorités de droite on les marque une fois et on les laisse s'effacer. Il faudrait à l'occasion prévoir la pose de totem.

Mme Marie-Thérèse Cotting

Elle s'étonne que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur la route cantonale comme à la route du Covy (garage Brugger direction M. Michel Rossier) où la vitesse devrait être inférieure. Elle estime que sur la route cantonale la limitation devrait être augmentée au moins à 60 km/h.

M. Marc-Antoine Messer répond que la limitation à 40 km/h n'est plus légale et prévoir 30 km/h c'est difficile car il y a peu d'habitations dans ce secteur. Avec le concept Vairaloc, la tendance n'est pas de relever les limitations de vitesse sur la route cantonale.

M. Benoît Piller précise qu'un radar a été installé pour contrôler la vitesse dans le village et que le résultat n'est pas si catastrophique.

M. Yvan Jordan

Fusion des communes

Suite aux informations parues dans avryzoom, il demande si Avry a prévu une fusion avec une commune environnante ?

M. Benoît Piller répond que la prochaine étape aura lieu lorsque les plans de fusions des préfets auront été examinés par les services de l'Etat qui les soumettront ensuite aux communes pour prise de position.

La parole n'étant plus demandée, M. Benoît Piller, Syndic, lève l'assemblée à 21h15 et remercie les personnes présentes d'avoir participé aux débats.

Au nom du Conseil communal, il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire suppléante


M. Odin-Fellay

Le syndic


B. Piller

Avry, le 11 octobre 2012

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 DECEMBRE 2012
CONCERNANT LES TRACTANDA**

3.1. Budget de fonctionnement et d'investissement 2013

Le budget proposé par le Conseil communal pour l'année 2013 est encarté dans la présente édition d'Avryzoom. Vous y trouverez le budget de fonctionnement 2013 et le budget d'investissement 2013, ainsi que les commentaires du Conseil communal y relatifs.

3.2. Crédit d'investissement pour l'achat de l'art. 86 RF (ancien magasin)

L'augmentation de la population nous pousse constamment à relever deux défis: d'une part la maîtrise du développement harmonieux de notre commune et, d'autre part, la mise à disposition de locaux pour la population ou pour les services communaux. Le Conseil communal, ayant appris la mise en vente d'un objet immobilier situé au centre même de notre village, vous propose une demande de crédit en vue de l'acquérir.

Il s'agit de la maison de l'ancien magasin, située en face de l'arrêt de bus des Murailles, au milieu de notre commune. Cet objet répond aux deux défis énoncés dans la mesure où sa situation idéale permet de contrôler au mieux son affectation future. Cette propriété comprend le bâtiment de l'habitation avec l'ancien magasin et un bâtiment avec une grange et écurie sur la même parcelle. La surface de la parcelle est de 1290 m² au total.

Le Conseil communal n'a pas encore déterminé l'affectation finale de cet objet mais est convaincu de la nécessité de l'acquérir. En devenant propriétaire, elle se donne une chance de l'utiliser au mieux de ses intérêts et du développement futur de notre village. Les idées ne manquent pas: petit immeuble combiné par exemple avec des surfaces commerciales et / ou administratives au rez-de-chaussée et dans les sous-sols, locaux pour le conservatoire, pour les aînés et les sociétés locales, crèche pour les enfants, bureaux pour des services communaux, ou tout simplement remise en état pour une location. La question est aujourd'hui prématurée car d'autres investissements prioritaires sont en cours. Il nous appartient cependant de ne pas manquer cette

occasion unique au risque de perdre le contrôle sur une parcelle centrale.

Il est évident qu'en temps voulu, la nouvelle affectation fera l'objet d'un projet qui vous sera présenté. Il s'agit donc aujourd'hui d'une opportunité que nous nous devons de saisir.

Le prix d'achat a été fixé à 430'000.- auquel il faut ajouter les frais qui incombent à l'acheteur, soit les frais d'enregistrement au registre foncier, les émoluments à charge de l'acheteur, la TVA et les frais de notaire, soit un total d'environ 20'000.-

Tableau récapitulatif de demande de crédit :

Prix d'achat	430'000
Frais à la charge de l'acheteur	20'000
Crédit demandé	450'000
Frais d'entretien annuel	2'500
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	9'000
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%)	13'500
Frais annuels à partir de 2013	25'000

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le crédit pour l'achat de la maison et de l'article 86 du RF qui sera financé par l'emprunt.





3.3. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements

Dans le but d'améliorer encore plus la transparence des comptes et des budgets, le Conseil communal a décidé de donner suite, à partir du budget 2013, à une demande répétée de la Commission financière en mettant fin à la pratique de financer des investissements de petite importance réalisable dans l'année directement par les comptes de fonctionnement.

Pour ne pas devoir voter séparément sur chaque petit investissement, le Conseil communal propose de grouper ces petits investissements sous une seule et même demande de crédit. Après discussion, cette demande de crédit sera soumise au vote en bloc.

Les critères que le Conseil communal, en coordination avec la Commission financière, s'est fixé pour la définition et la gestion de ces petits investissements groupés sont les suivants:

- le montant total à investir par compte concerné doit être inférieur à CHF 50'000;
- l'investissement doit être réalisé durant l'année comptable; contrairement aux autres crédits d'investissement, il n'y a pas de report automatique sur les années suivantes;
- le financement est en principe assuré par les liquidités ou les disponibles à court terme, voire en dernier recours par l'emprunt si nécessaire;
- ces investissements sont amortis si possible de manière extraordinaire dans le même exercice ou selon les délais légaux spécifiques.

Les investissements pour 2013 faisant partie de cette demande de crédit groupé sont listés, assortis d'un descriptif sommaire par compte, dans les commentaires du Conseil communal relatif aux budgets d'investissements (cf. encart, liste B1).

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements pour un montant total de CHF 148'500.

4. Modification des statuts de l'ACSMS (Association des Communes de la Sarine pour les soins Médicaux Sociaux)

Lors de l'Assemblée de l'association du 30 mai 2012, cette dernière a procédé à une modification de ses statuts.

Il appartient maintenant aux législatifs de chaque commune membre de l'association de ratifier ces modifications.

Le communal soumet dès lors à l'assemblée communale les modifications statutaires suivantes:

1.- Art. 6

Suppression de la "commission de district pour les soins à domicile" comme organe de l'ACSMS.

Motif: la commission de district a ses propres règles de fonctionnement et n'est pas un organe de l'ACSMS tel que cela figure dans les statuts.

2.- Art. 35

Application de la clé de répartition de prise en charge des frais financiers des établissements médico-sociaux et des frais de fonctionnement de la commission de district comme suit:

- 75% selon le nombre d'habitants (population légale);
- 25% selon la population légale, pondérée par l'indice de potentialité fiscale (IPF).

Motif: Jusqu'ici la répartition se faisait sur la base de 50% selon la population légale et 50% selon le coefficient fiscal, norme qui n'est plus applicable.

3.- Art. 35 bis nouveau

L'association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de CHF 8'000'000 pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

Motif: Cet emprunt permettra aux différents EMS de recevoir l'argent qui leur est dû sans avoir recours à des emprunts pour honorer leurs charges financières. Pour l'association et les communes membres, l'intérêt de l'emprunt sur 10 ans est inférieur aux montants des intérêts qu'elles devaient

assumer chaque année pour ce retard. Sur 10 ans, l'économie cumulée est de 2,9 millions CHF.

Ces modifications statutaires entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les statuts actuels ainsi que les textes des articles modifiés peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.avry.ch.

Le communal vous recommande d'accepter la modification de ces statuts.



Faire du déchet une ressource

0800 801 901
Agence de Rosé

www.veolia-es.ch

SARINA
cuisine

www.sarina-cuisine.ch

350 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous

Eliane Dévaud-Sciboz, nouvelle conseillère communale



Le 2 novembre 2012, Maurice Guillet, lieutenant de préfet, a procédé à l'assermentation de notre nouvelle conseillère communale, Eliane Dévaud-Sciboz. Celle-ci va occuper le siège laissé vacant par Marc Antoine Messer,

démissionnaire. On se souvient que lors des élections communales de mars 2011, une différence de deux voix séparait Marc-Antoine Messer de la première des viennent-ensuite, Eliane Dévaud-Sciboz.

La nouvelle conseillère, née en 1973, a effectué sa scolarité primaire à Ependes. Son papa, Raphaël Sciboz, que chacun estime à Avry, exerçait la profession de laitier-fromager à Sales, village voisin d'Ependes. Eliane, après trois années passées au CO de Marly, a fréquenté le collège Sainte-Croix où elle a obtenu son baccalauréat scientifique. Attirée par une profession paramédicale, elle s'est ensuite inscrite à l'Ecole d'infirmières de Fribourg. Désireuse de parfaire encore ses connaissances après l'obtention de son diplôme d'infirmière, elle a suivi une formation de cadre à Lausanne. Son activité professionnelle s'est entièrement déroulée à l'Hôpital cantonal - actuellement HFR Fribourg - où elle a fait bénéficier la clinique médecine de ses qualités dès 1995, avant de passer en clinique chirurgie où ses compétences sont appréciées depuis 2010.

La généalogie figure parmi les violons d'Ingres d'Eliane Dévaud, Elle fait partie du comité de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie.

Nous lui adressons nos vœux bien sincères pour une féconde carrière au sein de notre Exécutif communal.

En marge de ce changement au sein du Conseil communal

Les femmes ont acquis crédibilité et considération.

On se réjouit de la place qu'occupe aujourd'hui la gent féminine dans notre société. Que de chemin parcouru en un siècle ! La vision de la femme confinée dans son foyer aux travaux du ménage et aux soins des enfants - souvent nombreux - a perduré jusque dans les années 50-60. A lire les remarquables ouvrages de deux intellectuelles qui se sont penchées sur la situation de la femme dans le passé, on découvre le sort des mamans de jadis. Il s'agit de la thèse d'Anne-Françoise Praz, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Ed. Antipodes 2005, et du mémoire de licence d'une habitante de Corjolens, Nathalie Cottet-Seydoux, *L'introduction de l'enseignement ménager dans le canton de Fribourg, une vision de la femme au tournant du siècle*, Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 1996.

Anne-Françoise Praz, pour présenter la conception quasi ancillaire de la femme au tournant des 19^e et 20^e siècles, s'est référée au *Bulletin pédagogique*, journal du corps enseignant fribourgeois. Bref aperçu : Il faut d'abord que la femme s'acquitte avec exactitude de la tâche qui, au premier abord, semble seule lui avoir été confiée par la Providence. Elle doit être avant tout une bonne ménagère. Ce rôle est présenté comme une obligation plutôt fastidieuse mais inéluctable, et les termes abondent pour souligner l'idée d'un destin incontournable, difficile, imposé par la « Providence ». Les textes parlent de « devoirs sacrés », de « redoutables obligations », de « tâche difficile imposée par le Créateur ». Le contenu de l'éducation des filles est motivé par leur différence de nature - leur esprit ne peut pas monter aussi haut que celui des hommes (!) - mais surtout par cette différence de destinée sociale. Un premier impératif consiste à mettre l'accent sur l'éducation religieuse, seule susceptible de développer les vertus de courage, de dévouement, d'abnégation, de sacrifice que cette tâche exige. L'éducation morale visera à inculquer des habitudes : ordre, propreté, exactitude, prévoyance. Le programme scolaire doit avant tout faire une large place aux travaux à l'aiguille et à l'économie domestique. Les programmes scolaires des filles doivent être

allégés, de manière à laisser davantage de place à ces branches...

Fort heureusement, cette page d'histoire a été tournée ! Et les femmes ne sont plus exclues des autorités, qu'elles soient communales, cantonales ou fédérales. Rappelons que le suffrage féminin n'a été introduit qu'en 1971 !

JMB

Corps des sapeurs-pompiers

Le Conseil communal tient à féliciter trois pompiers qui acceptent une nouvelle prise de responsabilité : de quoi leur donner plus de travail, mais leur apporter aussi sûrement une grande satisfaction.

Les personnes nommées sont :

Daniel Graber et Gilles Durieux, au grade de lieutenant

Marc Hauser, au grade de caporal

Commission des affaires sociales

Madame Eliane Dévaud-Sciboz ayant été élue au conseil communal, le siège qu'elle occupait à ladite commission est devenu vacant. **Nous lançons dès lors un appel aux citoyennes et citoyens intéressés en les invitant à s'annoncer à l'administration communale.**

La commission est composée de cinq personnes et la présidence est assumée par le conseiller en charge du dicastère.

Le rôle de la commission est d'apporter un soutien aux activités décidées par le conseil communal et de participer aux réflexions et projets liés à la politique sociale.

En 2013, nous allons réaliser l'enquête « Votre commune est-elle conviviale avec les personnes âgées ? ». Le projet cantonal sur l'intégration sera également à l'ordre du jour afin de la réaliser sur le plan communal.

L'activité de la commission demande un investissement de quatre soirées auxquelles s'ajoutent quelques heures pour la visite des personnes de la commune résidant en EMS, la soirée des jubilaires etc.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Maurice Clément, conseiller en charge du dicastère des affaires sociales.



Le théâtre des enfants : ça va...très bien

Pour une troisième année consécutive, Thierry Siffert et Samuel Corminboeuf avaient concocté, le mardi 3 juillet, un fabuleux spectacle avec les enfants du cours de théâtre d'Avry, intitulé « **ça va** ». L'aula du CO s'est remplie de parents, d'amis et de familles venus encourager la performance de ces acteurs en devenir.

Chaque spectacle permet aux enfants d'explorer une facette du jeu théâtral. Il y a eu l'histoire continue, les sketches et, cette année, les enfants ont pu s'exprimer en duo par l'entremise de petites saynettes. Ils ont eu la possibilité de laisser libre cours à leur spontanéité pleine de fraîcheur à travers des textes amusants qui ont réjoui l'auditoire.

Les jeunes acteurs et actrices sont aussi intervenus à l'entrée et dans la salle, ce qui a amené une nouvelle dynamique au spectacle en lui donnant un rythme soutenu. Les costumes et les accessoires étaient bien choisis et le décor permettait aux enfants de mieux s'approprier la scène et l'espace.

Le rire était au rendez-vous et le public a pu constater le travail et la progression des enfants, tout au long de ces trois années d'apprentissage. Les plus expérimentés n'ont pas hésité à regarder le public et à cabotiner un peu avec lui. Quant aux débutants, encouragés et motivés par leurs camarades, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, et leur présence sur scène était fort sympathique. Ils ont tous eu droit à de chauds applaudissements et des bravos !

Le théâtre est maintenant bien ancré à Avry, et grâce à l'engagement de Thierry et Samuel, il vogue en toute quiétude vers des flots prometteurs.

CR



Le centre de la cheminée!

EXPOSITION PERMANENTE



**+ DE 60
MODÈLES
EXPOSÉS**



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

 *Depuis 1975*
J. Schori
CHEMINÉES & CANAUX SA

CH 1763 Granges-Paccot - Tél. 026 460 55 40
www.schori-cheminees.ch

CHC Sàrl
ELECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58

F: +41 26 534 09 85

Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

cycles
pache
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rosé

Tel: 026/402 17 18
Fax: 026/402 17 20







Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

ANDRE VONLANTHEN & SYLVIANE ARMAND
ARCHITECTES HES / EPF

Avry-Bourg 11 1754 Avry

tél 026 470 20 66 fax 026 470 20 68

e-mail vonlanthen.architecte@vtx.ch

28 septembre 2012 : la course des écoles

Il ne s'est pas du tout agi d'une balade mais d'une authentique course à pied. Et une course sérieuse, organisée avec minutie, précédée comme il se doit d'un échauffement, réalisée avec, à la clé, les efforts inhérents à un mini-marathon et suivie des traditionnels rafraîchissements et récompenses.

Il y avait foule pour y assister ce 28 septembre dès 17 h. La Commission scolaire, organisatrice, était sur les lieux, avec le corps enseignant et de nombreux parents. Benoît Piller, syndic, était là pour encourager les enfants et les responsables de l'organisation. La course n'était pas obligatoire pour tous les écoliers, mais 140 d'entre eux s'étaient annoncés. Deux membres de la Commission scolaire et deux enseignants s'étaient concertés pour planifier la course, Jean-Marie Minka II et Magali Broye, Sylvie Dubey et Ariane Hofstetter. L'itinéraire, sous forme de circuit, comprenait deux fois deux tours en relais pour les élèves de 5 et 6 P, trois tours pour les 3 et 4 P, deux tours pour les 1 et 2 P et un tour pour les classes enfantines.

A noter aussi, parmi les membres de la Commission scolaire que les participants ont tout spécialement remarqués, Olivier Kämpfen, ordonnateur des départs au mégaphone, Catherine Di Via-Python - généreuse donatrice des cadeaux - et Eliane Dévaud-Sciboz, nouvelle conseillère communale.

La présidente de la Commission scolaire, Pauline de Chambrier - absente au début de la course, étant retenue par une autre séance - peut se féliciter de la réussite de cette manifestation sportive et l'inscrire d'ores et déjà au calendrier de 2013. En souhaitant que les conditions atmosphériques soient tout aussi favorables qu'en 2012.

JMB



La plus jeune spectatrice



Derniers efforts



Parents et amis étaient au rendez-vous

Exposition à la maison communale

Le bonheur de créer, d'imaginer et de concevoir semble être le *modus vivendi* de quelques artistes et artisans de la commune. La fin de semaine du 5 au 7 octobre a permis de faire la connaissance de ces personnes et de découvrir leurs œuvres. Ils étaient quatorze créateurs, trois hommes et onze femmes, résidents de la commune, à l'exception de deux invitées, tous présents pour parler de leur passion.

Avec simplicité et convivialité, ces artistes ont répondu aux questions et commentaires concernant leur travail. Les dames présentes étaient : Jacqueline Buhlmann, Caroline Caron, Eliane Devaud, Micheline Macculi, Rose-Marie Maudry, Solange Mauron, Anne Charline Moret, Ulla Pelle, Antoinette et Anouchka Pittet, mère et fille et Anne-Marie Schnabel.

Quelques-unes ont présenté des œuvres picturales à l'aquarelle, laissant libre cours à leur imagination. D'autres avaient confectionné des vêtements et des sacs à main, contemporains et colorés. Enfin, il y avait aussi des objets décoratifs ou utilitaires en tissu, poterie et céramique.

François Bouverat, dont la peinture représente une longue histoire d'amour présentait des œuvres picturales aux teintes chaudes et sensuelles. D'André Delley, les tableaux à motifs divers étaient chaleureux. François Renevey, lui, présentait des bijoux en métal fort beaux. Il était aussi possible de déguster en leur compagnie, le samedi et le dimanche, une délicieuse fondue offerte par la commune. Tout cela dans une ambiance amicale et enthousiaste, qui a favorisé des échanges fructueux.

Revenons donc plus souvent à ces traditions, elles sont une bouffée d'air frais. A l'heure où la technologie prend beaucoup de place dans notre quotidien, il est bon de constater qu'il y a toujours des personnes créatives, qui s'adonnent à des activités artistiques et qui nous font profiter de leurs multiples talents.

CR



Que d'eau en novembre !

Il a plu comme rarement au début du mois de novembre 2012. En parcourant la campagne le dimanche matin 11 novembre, on pouvait voir, spectacle plutôt rare de nombreux petits lacs dans les champs gorgés d'eau. Les médias du jour ont signalé des perturbations du trafic ferroviaire par des éboulements, des chaussées détrempées, des niveaux de cours d'eau gonflés. Trente-trois corps de sapeurs-pompiers ont été engagés dans le canton de Fribourg. Nos régions n'ont d'ailleurs pas été les plus inquiétées. Il est tombé 72 litres au m² à Genève, 54 à Lausanne, 51 à Neuchâtel, 49 à Payerne. Et presque autant à Fribourg.

JMB



Près de Corjolens



Le lac de Seedorf s'est allongé !

Un secteur de la Croix-Rouge à la Zone industrielle de Rosé

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Le site internet de la Croix-

Rouge fribourgeoise présente l'éventail des nombreux et précieux services rendus par cette institution : puériculture, aide aux proches, prestations aux aînés, promotion de la santé, garde d'enfants à domicile, migration-intégration, aide sociale etc. La Zone industrielle de Rosé - au rez de l'entreprise Stritt et Forlin SA - se prépare à accueillir un autre secteur de la Croix-Rouge. Il s'agit de celui qui s'est spécialisé dans la collecte de vêtements. Chacun connaît ces conteneurs de la Croix-Rouge. A Avry, il en existe un à la déchetterie et un à Avry-Centre, où l'on peut déposer les vêtements et textiles dont on n'a plus l'usage.

Les deux dépôts actuels seront supprimés et remplacés par l'atelier de Rosé où arriveront les contenus de toutes les bennes réparties dans le canton. Un personnel ad hoc s'occupera du tri, du lavage et de la mise en ordre. Restaurés, les divers articles iront garnir les étagères des boutiques Zig-Zag. Deux mots de ces magasins spéciaux : il en existe quatre dans le canton, à Fribourg, à Praroman, à Bulle et à Châtel-St-Denis. Ces «seconde-main» proposent un grand choix d'habits, des draps, des rideaux, même des chaussures, le tout à très bas prix. La Croix-Rouge fribourgeoise, en relation avec des entreprises qui lui fournissent leurs stocks d'invendus à moindre prix, peut aussi présenter du neuf dans ses boutiques Zig-Zag. Nous reviendrons sur le sujet en 2013.

JMB

Yoki – Emile Aebischer - est décédé le 12 novembre

Yoki s'en est allé à 90 ans. L'artiste, dont l'atelier se trouvait au moulin de Courtaney, à proximité d'Avry, possédait une large palette de talents. On le connaît surtout comme



peintre et verrier. Cependant, d'autres marques de sa riche personnalité méritent d'être relevées.

Ténor, écrivain et orateur

C'était en 1946. J'assistais avec mes camarades du pensionnat Saint-Charles à la grand-messe à la collégiale de Romont. La cérémonie était suivie d'une procession. Un jeune soliste, ténor à la voix claire et chaleureuse, attirait l'attention. C'était Yoki. Il avait 22 ans. Il m'a fallu attendre 37 ans pour entendre de nouveau le ténor Yoki. C'était le 5 février 1983 lors de la réception qui suivit l'exposition à Avry-Centre des œuvres du jeune et talentueux peintre de Vesdun, Franck Bécua. Après son discours où il releva l'indéniable talent de Franck, Yoki a chanté... et youté ! Pour le plus grand plaisir de toute l'assistance !

Deux mots de l'écrivain et de l'orateur. Yoki s'est montré un fin lettré. Un véritable autodidacte enrichi par ses lectures, ses voyages, ses contacts avec de nombreuses personnalités tant littéraires qu'artistiques, ou issues de milieux sociaux les plus divers. Que Yoki s'exprime oralement ou par écrit, le propos était clair, choisi. Un reflet de sa personnalité chaleureuse, aux contacts humains empathiques.

L'artiste

Nous ne saurions revenir ici sur l'itinéraire de Yoki, ses contacts avec l'architecte Fernand Dumas de Romont et les prestigieux artistes du groupe Saint-Luc... Nous renvoyons nos lecteurs aux mass-médias, qui retracent les multiples talents de l'artiste. Ceux-ci se déclinent tant dans le vitrail que dans l'aquarelle, la peinture à l'huile, la mosaïque, la tapisserie, la fresque, la sculpture, la lithographie,

la céramique...

L'église de Bussigny près de Lausanne s'est enrichie des derniers vitraux de Yoki, en 2008. Un extrait de la présentation faite par l'artiste : *Votre église n'appelait pas à y créer des vitraux avec figurations dont l'échelle aurait été par trop réduite. Elle appelait à spiritualiser la lumière par un art non-figuratif invitant au mystère : celui d'une lumière mystérieuse invitant à la méditation. Lumière changeante, très colorée par moments, évoquant le climat des événements joyeux ou douloureux de la vie du Christ. Vous pouvez y trouver aussi bien la célébration de l'eau que celle du feu, qui interviennent dans les célébrations liturgiques. (...) Le vitrail étant le lieu du mystère, il a le pouvoir de le faire ressentir par le chant harmonieux de ses couleurs. C'est vraiment là sa fonction. (...) Pour l'exécution de vos vitraux, j'ai collaboré avec Michel Eltschinger, l'ami verrier fribourgeois que j'ai connu comme apprenti en 1953 dans l'atelier d'Herbert Fleckner, lequel avait été formé, jeune, dans les ateliers Kirsch et Fleckner de Fribourg où ont été créés les admirables vitraux de Mehoffer pour la cathédrale. En compagnie de Michel, j'ai été appelé au cours des ans à créer plusieurs centaines de vitraux, avec au cœur de ceux-ci : ceux de la basilique de Nazareth, ceux d'une église de Paris, d'une au Tchad, et ceux de vingt et une églises françaises. La vôtre sera, à mon grand âge, j'imagine, ma dernière réalisation suisse : la cent dix-septième.*

Rappelons la publication d'un magnifique ouvrage : *Yoki, un demi-siècle de vitrail, un monde de lumière*, texte de Philippe Baud et photos de Jean-Claude Mora, Editions Saint-Augustin, 2001

Yoki et Avry

Durant 37 ans, Yoki est passé à Avry, parfois journallement, pour se rendre à son atelier aménagé au moulin de Courtaney. Il était en quelque sorte « notre peintre ». La maison communale s'enrichit, comme aussi des maisons de particuliers, de quelques-unes de ses œuvres. En 1975, lors de la restauration de la chapelle, l'aménagement du chœur, avec son nouvel autel et son mobilier très sobre, comme les socles destinés à recevoir la statue de la Vierge et le tabernacle furent dessinés par Yoki. C'est encore grâce à lui

que la commune a pu acheter à Wohlen (Argovie) un grand christ du début du XVIII^e siècle. Yoki émit le vœu que le tabernacle et l'ambon - en bronze - soient réalisés par un authentique artiste. Un vœu qui ne fut, hélas, jamais réalisé...

Nous présentons à sa famille, et tout spécialement à son fils Patrick, président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), nos condoléances bien sincères. Nous garderons de Yoki un fidèle souvenir.

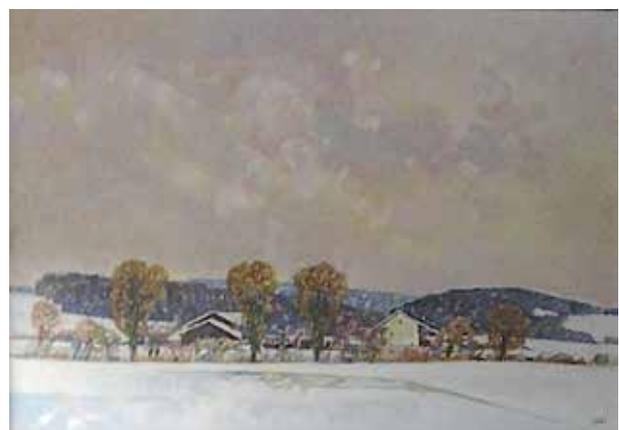
JMB



Une superbe verrière flamboyante, de Yoki, représentant le buisson ardent, illumine le chœur de la chapelle de l'ancien collège de Matran.



Descente de croix, une oeuvre de jeunesse, à la Chapelle Notre-Dame du Bois à Villaraboud



Un coin d'Avry

Faisons connaissance

Joseph Biolley, collectionneur passionné

Il a le regard pétillant, un sourire en coin et il porte toujours un sarrau de travail bleu. Il vient d'une famille nombreuse de Rossens, neuf garçons et six filles. Il garde de merveilleux souvenirs de son enfance, c'était vivant et l'environnement permettait de subvenir aux besoins de la famille. Il s'agit bien sûr de Joseph Biolley, heureux chez lui, auprès de sa femme et entouré de son chien Filou et d'objets qui peuvent paraître hétéroclites pour une néophyte comme moi.

Pourtant, après une poignée de main chaleureuse il me permet d'entrer dans son atelier, qui regorge de pièces mécaniques, vis, écrous, ressorts ; une forte odeur d'huile à moteur émane de tout cela. Il me rassure, c'est voulu : J. Biolley est un bricoleur, il connaît tout des vélomoteurs, de A à Z. Son violon d'ingres, s'est de recycler et rassembler des pièces défectueuses ou manquantes pour, à la fin, ressortir avec un vélomoteur en état de fonctionner.

Avant d'en arriver là, J. Biolley a fait dans sa jeunesse, à la fin des années cinquante, un apprentissage en maçonnerie, il a pu élargir ses connaissances et développer ses capacités manuelles. Par la suite, il a travaillé comme machiniste, d'où lui est venue sa passion pour les moteurs et les engrenages. Il gagnait bien sa vie à cette époque, dont il parle d'ailleurs avec enthousiasme. Puis le temps a passé et J. Biolley est devenu concierge au CO, celui des anciens containers.

Ce travail lui a beaucoup plu, il a pu côtoyer « la jeunesse » et maintenir un bon contact avec elle. En plus des tâches quotidiennes que demande la conciergerie, J. Biolley conduisait aussi le bus. Cela demandait d'être ponctuel, il faisait trois voyages par jour et devait assurer la sécurité des adolescents. J. Biolley parle de cette période avec plaisir. Il a apprécié les moments passés à discuter avec les jeunes, qui ont toujours fait preuve de respect à son égard. L'âge avançant, J. Biolley a dû songer à la retraite, il n'a donc pas eu la chance de travailler dans le nouveau CO de Sarine-Ouest.

Collectionneur

La conversation a finalement bifurqué sur sa passion : les moulins à café en bois. Il en a une très grande collection. De l'entrée, en passant par la cuisine, puis le salon, les moulins à café s'exposent. Il en a trouvé un peu partout puis, au fil du temps, les a réparés et bichonnés. Il en a plus de trois cents, qui fonctionnent tous : impressionnant !

Le temps passe et notre rencontre tire à sa fin, J. Biolley est un homme particulier, sans doute original dans ses goûts et ses intérêts et un brin philosophe. S'il reste optimiste à propos des jeunes, il pense que ceux-ci devraient approfondir leurs champs d'intérêts et être plus polyvalents. C'est un de ses bons conseils dont ils ont sans nul doute pu bénéficier.

Merci à J. Biolley pour le travail accompli et bonne continuation !

CR



EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Amadeus Hifi-TV-Multimedia SA
Avry - Bourg 19, 1754 Avry sur Matran
Tél. 026 470 24 20, Fax 026 470 24 28
info@amadeus-ag.ch, www.amadeus-ag.ch

Notre
service
fait la
différence



Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Chronique historique

2012 : il est beaucoup question d'alcool !

En janvier 2012, le Conseil fédéral approuvait un message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool de 1932. Deux projets de loi ont été élaborés à l'intention des Chambres fédérales. Et les prises de position sur les mesures à prendre en relation avec les abus sont allées bon train, tant dans nos parlements cantonaux que dans nos médias ! L'addiction - la dépendance à l'égard de l'alcool ou d'une drogue - a largement préoccupé le GREA, groupement romand pour l'étude des addictions, la CFAL, la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool. Cette dernière organise chaque année, conjointement avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Régie fédérale des alcools (RFA), une journée qui est consacrée aux plans cantonaux relatifs à la politique sur l'alcool. Le but est d'établir un lien entre les cantons quant à leurs diverses appréhensions des questions liées à l'alcool.

Rien de neuf sous le soleil !

Jadis, la lutte contre l'alcoolisme a été soutenue - souvent sans grand succès ! - pendant des décennies. La consommation d'alcool se situait, en 2011, à 8,5 litres d'alcool pur par habitant tandis qu'en 1900, elle était de 17 litres ! Brève explication sur l'origine de cette « marée de schnaps », pour reprendre l'expression figurant dans un article de *Terre et Nature* du 25 octobre 2012. Avant 1848, la plupart des cantons percevaient des taxes sur les boissons alcoolisées. Or, la constitution fédérale de 1874 a introduit la liberté de commerce et d'industrie et ces taxes ont été supprimées. Résultat : de nombreux débits d'alcool s'ouvrent ; l'augmentation de la consommation est considérable. L'eau-de-vie de pommes de terre, et même de betteraves, est produite en quantité. En 1908, la Confédération interdit l'absinthe. Le conseiller fédéral fribourgeois Jean-Marie Musy est à l'origine des mesures qui ont été prises à l'époque où il dirigeait le département fédéral des Finances et Douanes. Le 6 avril 1930, le peuple suisse approuve un arrêté fédéral qui porte sur la limitation du nombre de distilleries, la réintroduction de l'impôt sur les eaux-de-vie, l'obligation faite à la Confédération d'acheter l'eau-de-vie des fruits à pépins, l'encouragement à la consommation des fruits et des pommes de terre sans distillation.

L'Assemblée fédérale approuve la loi sur l'alcool - dite loi Musy - le 21 juin 1932. La Confédération a le monopole sur toutes les boissons distillées. Elle encourage l'abattage de millions d'arbres fruitiers à hautes tiges, elle rachète des milliers d'alambics...

Quand Monsieur le curé tonnait contre les abus d'alcool...

A la fin du XIX^e siècle, les curés vitupèrent les alcooliques. Les écrits des curés de Matran et de Promasens figurent parmi les plus percutants. Un bref passage de *L'épidémie des cabarets*, opuscule de l'abbé Dominique Thierrin, curé de Promasens, publié en 1883 : *Peu à peu, on prend goût au cabaret ; on boit par habitude et on finit par boire avec passion, seul, à l'abri du regard de ses camarades. Alors on atteint le dernier degré de l'échelon, on est devenu un ivrogne et conséquemment impuissant à se gouverner. Les idées se brouillent et s'obscurcissent, la volonté se dégrade, la raison s'abîme. La brute a remplacé l'être pensant.*

Le curé de Matran, l'abbé Etienne Descloux, n'est pas en reste ! Voici deux diapos tirées d'un PowerPoint sur *La vie autrefois*.

JMB

Brochure de l'abbé Etienne Descloux, décédé à Matran en 1925 après 36 ans à la tête de la paroisse

AU LECTEUR

A la vue d'un village consumé par les flammes ; vous vous écriez : **Quelles ruines !**

A la vue d'une contrée, hier encore riante et fertile, aujourd'hui ravagée par un torrent dévastateur qui a tout emporté : arbres et maisons, récoltes et troupeaux ; vous vous écriez encore : **Quelles ruines !**

A la vue des murs croulants et des décombres fumants d'une ville détruite par un tremblement de terre, comme le furent naguère San-Francisco, Reggio et Messine ; vous vous écrieriez plus douloureusement encore : **Quelles ruines ! Grand Dieu, quelles ruines !**

Or, un fléau fait, chez nous comme ailleurs, plus de ravages et amoncelle plus de ruines que n'ont jamais fait et que ne pourraient jamais faire l'eau, le feu et les tremblements de terre.

Ce fléau : c'est **L'ALCOOLISME**, c'est **LA BOISSON !**



Prenez — Lisez — Réfléchissez

LA GRANDE RUINE

OU

Les ravages de la Boisson

LE MAL ET LE REMÈDE

PAR

Et. DESCLOUX

FRIBOURG

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

1910

Les curés ont mené une lutte incessante contre les abus de l'alcool, la danse et les « soirées » au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Les luttes les plus ardentes ont été animées par les curés de Matran et de Promasens, les curés Etienne Descloux et Dominique Thierrin.



Le curé Etienne Descloux, à Matran de 1888-1925

CHRONIQUES

Chronique historique

Occupation des habitants de la commune en 1913, en 1929 et en 1949

1913	1929	1949
Avry	Avry	Avry
40 paysans	40 paysans	40 paysans
Elie Gobet aubergiste	Joseph Eltschinger aubergiste	Armand Gumy aubergiste
Briqueterie SA Paul Berger,	Briqueterie Fritz Zahnd	Plus de briqueterie
Pas de chapelain	Abbé Emmanuel Dupraz, chapelain	Plus de chapelain
Alphonse Bossy instituteur	Henri Ballif instituteur	René Goumaz instituteur
Jacques Sauterel charron	Lucie Ruffieux maîtresse d'ouvrage	Boulangerie, épicerie et bicyclettes Hermann Zahnd
Epicerie Ernest Gumy et Fritz Zahnd	Epicerie Ernest Gumy, Fritz Zahnd	Ernest Gumy épicerie
Etienne Egger charpentier	Etienne Egger et fils charpentiers	Pierre Zumwald charpentier
Fritz Jakob laitier	Oscar Fragnière laitier	Luc Baeriswyl laitier
J.B. Klaus maréchal	Alexandre Biemann maréchal	Aloys Biemann maréchal
Céline Nicolet repasseuse	Julia Burgi, repasseuse	Julien Grosset, fripier
Nathalie Egger, Pauline Gumy, Lina Neuenschwander, Marie Noth, tailleuses	Marie Buhlmann, E. Sartori, tailleuses	Fabrique d'habits de travail
Corjolens 1913	Jean Gumy, Pierre Page, Antonin Zumwald bouchers ambulants	Joseph Gumy, Antonin Zumwald bouchers ambulants
9 paysans	Jules Dormond chef de gare	P. Humbert combustibles
Paul Majunke distillerie Maison Rouge	Henri Humbert buraliste postal	Henri Humbert buraliste postal
Fritz Hirsig meunier Maison Rouge	Alexis Monney facteur	Olivier Dévaud marchand de bétail (porcs)

Corjolens 1929 : 8 paysans ; M.W. Forster, instituteur à l'école protestante; Maxime Longchamp et Ernest Scheidegger, charrons ; Adolphe Scheidegger, tonnelier

Corjolens 1949 : 10 paysans ; Hans Kühni instituteur à l'école protestante ; fabrique de caoutchouc, vulcanisation : Rubber et Cie et Arthur Häfeli, à la Maison Rouge

Renseignements tirés du *Livre d'adresses du canton de Fribourg*. Pour 1949, de l' *Annuaire du canton de Fribourg*. Ces informations - parfois lacunaires - sont publiées sous toutes réserves. Elles sont reproduites telles qu'elles figurent dans les ouvrages mentionnés.

JMB



1700 Fribourg

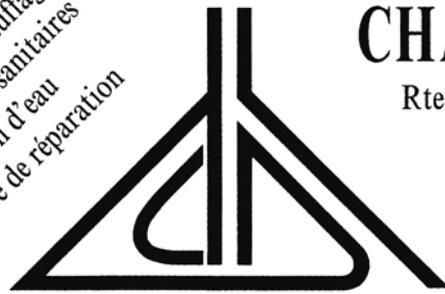
Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 – 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques – Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise – Essence et Diesel à prix discount

vilarel
SA Constructions

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !



Un terrain



un architecte



un constructeur



une entreprise
générale

UN MONDE
DE POSSIBILITÉS À VIVRE

CHRONIQUES

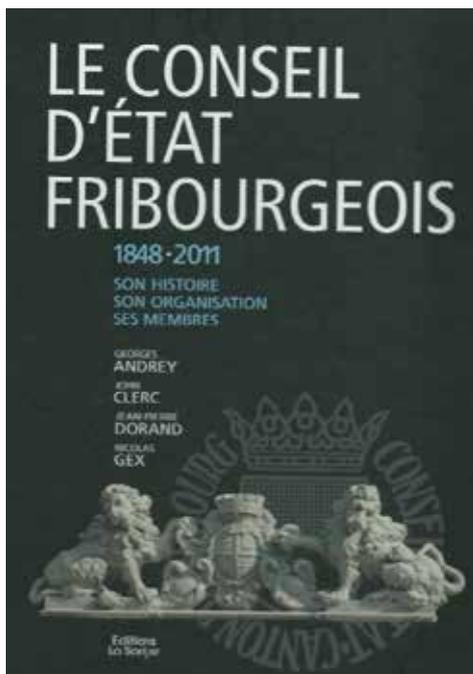
Chronique historique

Politique fribourgeoise, quelques rappels à la demande de concitoyens

1847	Sept cantons catholiques conservateurs, dont Fribourg, ont formé une alliance séparée appelée Sonderbund.
1847	Cette alliance (surtout antiradicale) est dissoute lors d'une guerre. Installation d'un régime radical à Fribourg.
1856	Fin du régime radical , remplacé par un régime libéral-conservateur - plus ouvert que les purs conservateurs - qui durera jusqu'en 1881.
1864	Durcissement de l'Eglise avec le Syllabus, qui condamne le libéralisme, le socialisme, le rationalisme... 1870 : Vatican I, infaillibilité du pape
1871	Première parution du journal <i>La liberté</i>
1876	L'état civil est confié au pouvoir civil.
1881	Début de la République chrétienne , 1881-1914. La modération n'a plus sa place (chanoine Schorderet, Pius Verein, Cercles catholiques, presse). Dès 1880, épurations par le pouvoir, dégommmages...
1886	Georges Python entre au Conseil d'Etat. Il en fera partie jusqu'à sa mort survenue en 1927. Il est l'un des piliers de la République chrétienne.
1886	L'aile modérée que l'on peut qualifier de centre-gauche – le Bien-Public – est écartée.
1892	De 1831 à 1892, les syndics ont été nommés par le Conseil d'Etat. Dès 1892, leur nomination incombe au Conseil communal.
1908	Fondation du parti socialiste fribourgeois
1921	Le Conseil d'Etat n'est plus élu par le Grand Conseil, mais par le peuple.
1946	Défaite de Joseph Piller au Conseil d'Etat. Les socialistes font leur entrée au Grand Conseil. Les radicaux ont un second siège au CE.
1948	Entrée en vigueur de l'AVS. Le 6 décembre 1931, le peuple suisse avait sévèrement rejeté l'AVS (90 % de non dans le canton).
1951	L'assistance est attribuée à la commune de domicile, et non plus à la commune d'origine.
1959	Entrée en vigueur de l'Assurance invalidité. L'assurance maladie ne sera obligatoire dans le canton que dès 1982.
1966	Perte de la majorité conservatrice au Grand Conseil. Création du parti indépendant chrétien-social.
1970	Le parti conservateur change de nom et devient le PDC, parti démocrate chrétien
1971	Basculement spectaculaire au Conseil d'Etat : les radicaux perdent leurs deux sièges et ils sont remplacés par deux socialistes.
1971	Introduction du suffrage féminin (Confédération et divers cantons, dont Fribourg). Dans les cantons, échelonnement de 1959 à 1990.
1972	Fin de l'élection des conseillers aux Etats et des préfets par le Grand Conseil ; c'est le peuple qui élira dorénavant ces magistrats.
1976	Les socialistes perdent leurs deux sièges au Conseil d'Etat, que récupèrent les radicaux.
1981	Perte de la majorité PDC séculaire au Conseil d'Etat : trois PDC, deux PRD (parti radical démocratique), deux PS (parti socialiste)

JMB

Un ouvrage recommandé, paru en 2012 :



**BÉNÉVOLE?
POURQUOI PAS!**



**Intéressé-e par
un engagement bénévole?**

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plate-forme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch
Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél: 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

Services aux personnes âgées

Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63
ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79
ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40
ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Des lits électriques

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs.

Renseignements: 026 347 39 52
ou locations@croix-rouge-fr.ch

Des matelas anti-escarres

Pour permettre une protection cutanée lors d'un alitement prolongé.

Renseignements: 026 347 39 52
ou locations@croix-rouge-fr.ch

Un système d'alarme

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52
ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg

Tél. 026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch

info@croix-rouge-fr.ch

Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ?

Personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ?

Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ?

Du 28 janvier 2013 au 28 mars 2013

Frais ?

Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 31 janvier 2013

Bonnes fêtes



de fin d'année!





ABBP

ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 22 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

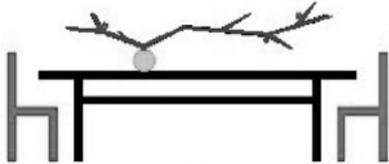
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale

Case postale 174
1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90
Tél. 026 470 19 38
Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch
<http://www.ncosentinocarrelage.com>

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry

Pierre de Feu SA



Taille de pierre, rénovation de façades, poêles et cheminées
Rte de l'Industrie 16 • 1754 Avry-Rosé • Tél. 026 470 29 00 • Fax 026 470 29 15
www.pierredefeu.com E-mail contact@pierredefeu.com

Soins du corps et du visage
Massage aux pierres chaudes
Epilations
Onglerie
Power Plate
Solarium
Pédicure
Maquillage
Wellness

ESPACE ELLE & LUI

BODY BEAUTY & WELLNESS

Avry.Bourg 24 - 1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél.: +41 (0)26 470 04 51 - elle.lui@bluewin.ch
www.espace-elle-et-lui.ch



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muèses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir
dans votre assiette»

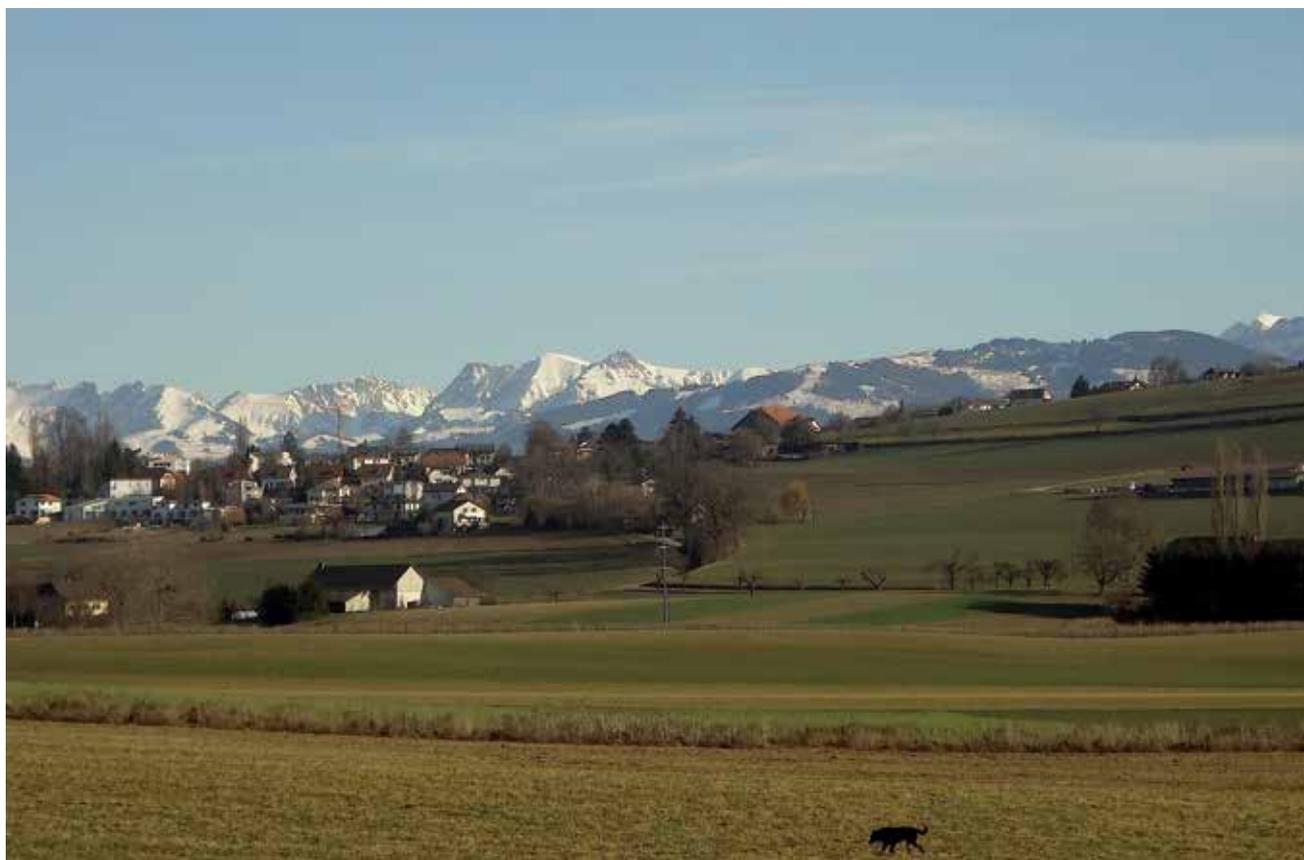
Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

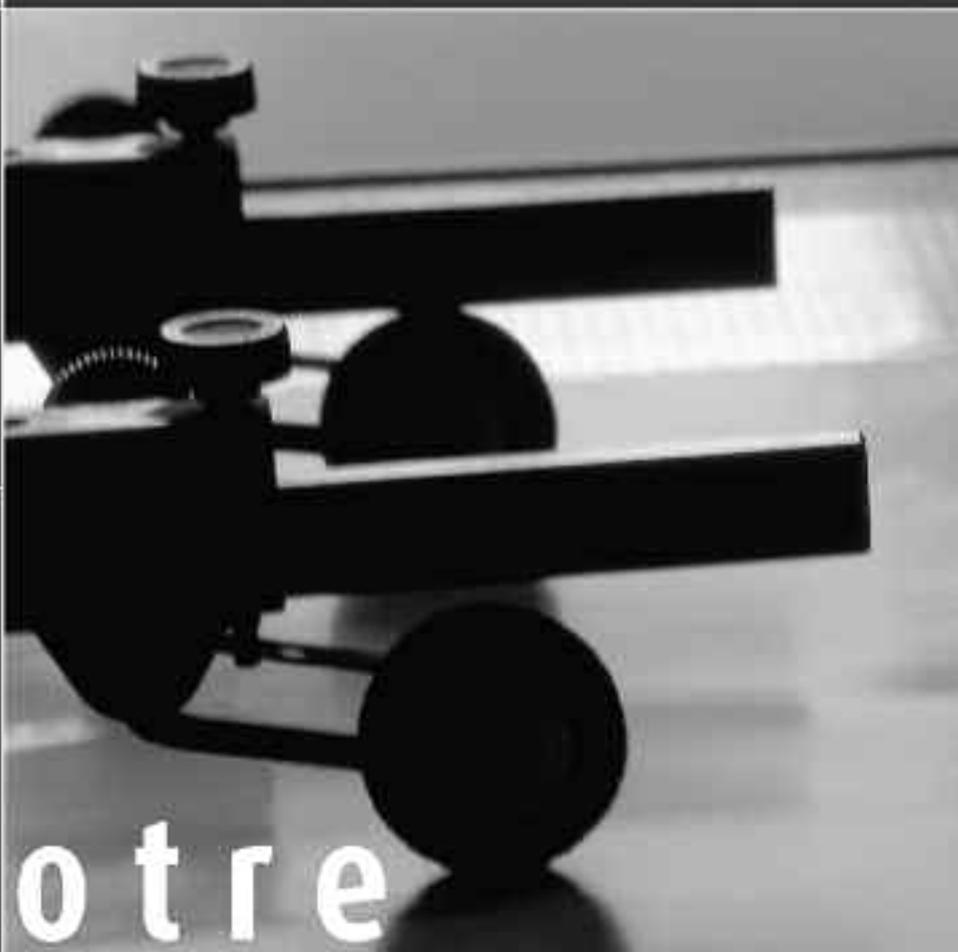
Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin – tél. 079 509 37 00	Rte de Seedorf 32 – 1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras – tél. 026 402 39 85	Ch. des Glycines 10 – 1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier – tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24 – 1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt – tél. 026 470 11 87	Rte du Covy 39 – 1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz – tél. 079 240 46 56	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin – tél. 026 470 15 96	Imp. des Agges 23 – 1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard – tél. 026 470 15 02	Rte de l’Otierdo 35 – 1754 Avry
Soc. de Musique l’Avenir	Christian Mauron – tél. 026 413 15 09	En Plan 8 – 1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer – tél. 026 470 16 72	Rte du Covy 25 – 1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud – tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44 – 1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann – tél. 026 411 44 20	Rte du Levant 19 – 1726 Farvagny
Fit-Bike	Jocelyne Magnin – tél. 026 477 17 23	Rte de la Croix 10 – 1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller – tél. 026 470 18 45	Imp. des Préalpes 4 – 1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin - tél. 079 717 00 13	Rte de Rosé 74 – 1754 Avry

N’oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





votre
imprimé

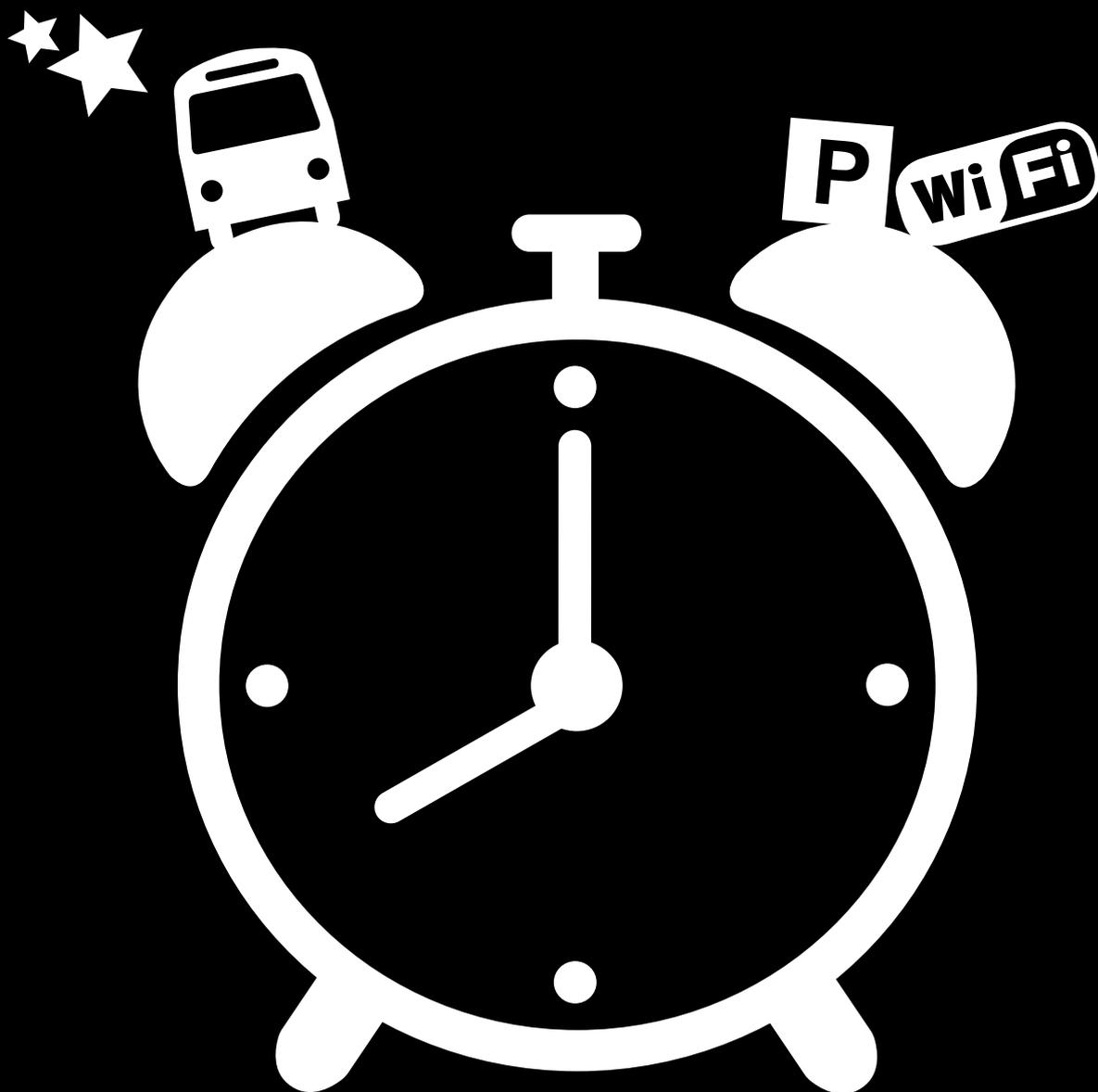
Parce que c'est vous,
parce que c'est elle,
parce que c'est MTL,
votre imprimerie.

Route du Petit-Moncor 12 - 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 401 13 13 - Fax 026 401 13 15
imprimerie@mtlsa.ch - www.mtlsa.ch



mtl
IMPRIMERIE

www.avrycentre.ch



BUS GRATUIT

lundi toute la journée
et mercredi après-midi

NOCTURNES

vendredi
jusqu'à 21h00

WIFI GRATUIT

dans les cafés/
restaurants

PARKING GRATUIT

2000 places

OUVERT DÈS 8h

tous les jours

avry centre
ici et maintenant

Tout... pour tous!